

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 29 juin 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-06-29-04-01

Date de la convocation 23/06/2022
Convoqués : 23 Présents : 17 Représentés : 4 Absents : 2
OBJET : Finances Demande de financement auprès de la Banque des Territoires Dossier des études préalables « Tiers lieux »
Annule et remplace délibération n°2022062904

L'an deux mil vingt deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Anne-Marie LATEUR, Paolo MARCELO, Céline TAMPIGNY

Étaient représentés : Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Vincent DAINE par Sonia DOUAY, Gérard LEROY par Maryse-Corinne ROSE et Christine BOURDELLE par Pierre DURAND

Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que le dossier du réaménagement de la friche Intermarché en « tiers-lieux » peut bénéficier, dans le cadre du programme des « Petites villes de demain », d'une aide financière pour l'élaboration des études préalables. Cette demande de subvention doit être adressée à la Banque des Territoires.

Il précise que le coût total de l'opération s'élève à 34 999,20 € TTC et que la commune peut prétendre à une subvention recouvrant 50% des dépenses, soit 17 499,60 € TTC.

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Banque des Territoires,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

